



Restitution ou pas de mon véhicule après un vol par escroquerie ?

Par **mikael r**, le **21/08/2018 à 13:43**

Bonjour,

J'ai subi un vol par escroquerie de mon véhicule (Vol ou escroquerie c'est pas facile a savoir...),avec faux papiers,chéquier volée etc...),la personne a revendu sur le champ mon véhicule a une autre personne.cette personne n'a pas pu changer la carte grise car j'avais compris très vite ce qu'il c'était passer et j'ai déclaré la voiture volée par escroquerie...

une personne se manifeste 3 semaines plus tard et dit etre en possession de mon véhicule et qu'elle l'as acheter en toute bonne foi (virement bancaire à l'escroc etc....
sur les conseils de son ami policier sur place,elle ne déclare pas le véhicule au commissariat et porte plainte directement au procureur de la république de sa ville contre l'escroc.

je contact la gendarmerie de ma ville qui est en charge du dossier et ils me disent que ma plainte ne leurs aient pas encore arrivé officiellement et que c'est le commissariat de la ville d'ou a été retrouver le vehicule qui doivent s'en occuper...

plus de nouvelles pendant trois mois et je reçois un appel d'un brigadier chef d'ou mon véhicule a été retrouver...

et il me dit que quelqu'un en interne a effacé mon véhicule du fichier volé (sans dire qu'ils sont retrouver le véhicule) et qu'ils s'en sont aperçus...(j'ai cru comprendre qu'elle connais du monde dans le commissariat...

ils me disent que L'iGPN a été saisi et que mon véhicule a également été saisi a cette personne...

ils sont contacter la juge d'instruction pour lui demander a qui le véhicule doit etre restitué...

pensez-vous que la juge vas me rendre mon véhicule ?

cordialement

Par **Tisuisse**, le **21/08/2018 à 14:07**

Bonjour,

En principe, le véhicule devrait vous être restitué. Faites noter, sur l'avis de restitution, le jour, la date et l'heure précise de cette restitution afin que tous les PV à la volée qui auraient été dressés de la date du vol jusqu'à la date de restitution ne vous soient pas imputés.

Par **mikael r**, le **21/08/2018** à **14:23**

merci pour votre réponse,oui je vais faire comme ca.

j'espère que le policier qui vas avoir la juge au téléphone,vas lui raconter l'histoire entière...

sinon elle me le rendra jamais,car la personne qui a acheter mon véhicule a tout les papiers de paiement etc...

Par contre pour tout le reste,elle est pas du tout de bonne foi...

Par **Tisuisse**, le **21/08/2018** à **14:26**

Quoi qu'il en soit, la personne qui détient actuellement cette voiture commet l'infraction de "recel d'objets volés" et c'est puni à quasi la même hauteur que le voleur lui-même.

Par **mikael r**, le **21/08/2018** à **14:32**

elle comme beaucoup d'autres personnes disent que c'est une escroquerie et pas un vol et que la carte grise n'aurait pas du etre bloquée et déclaré volée etc...

C'est pour ca qu'elle a fait tout ce bazar avec un ami a elle policier pour daire effacé mon véhicule du fichier (et sans le dire a personne...)

Donc certes elle n'est soit disant pas volé,mais elle avait pas a tout faire en sous marin...elle devait attendre la décision du juge et faire déclaré officiellement le véhicule retrouvé...

ca vas peut-etre m'aider a récupérer mon véhicule...